



Pour de meilleures conditions de travail et de vie en EHPAD*

Non à la marchandisation de nos aînés !

Pour ne pas être complice

Tous en grève

LE 30 JANVIER 2018

Nos aînés ne doivent

pas seulement « vivre...mais exister»!

Depuis de nombreux mois, les conflits dans les EHPAD se multiplient. Grâce à la couverture médiatique de ces événements, la France découvre l'indignité avec laquelle on traite nos aînés dans ce pays. Les témoignages édifiants des personnels sur leur condition de travail et la prise en charge « maltraitante » des résidents sont alarmants.

Les EHPAD du Morbihan n'échappent pas à la faiblesse des dotations. Derrière de belles paroles vantant le respect de la personne âgée dépendante, la réalité dans nombre d'établissements est autre. Pour les gestionnaires d'établissements et les autorités de tutelles (ARS et Conseil Départemental).

Leur seule priorité est le respect du cadrage budgétaire.

Concrètement cela se traduit :

En demandant aux personnels de faire plus, un soignant faisant 10 toilettes voir plus dans sa matinée, en consacrant en moyenne 14 minutes par personne: sentiment pour le soignant de travailler à la chaîne et gare à lui s'il n'a pas atteint son quotas de toilette, le supérieur sera le lui faire remarquer : "vous ne savez pas vous organiser".

Par une aide au repas qui, au lieu d'être un temps de plaisir, devient une course contre la montre quand le personnel est en nombre insuffisant.

Par du matériel vieillissant ou non adapté.

Par des locaux non fonctionnels: recours à la contention pour éviter que le résident ne se mette en danger.

Par l'embauche de personnels sans qualification « qui coûtent moins cher » mais font le même travail que des Aides-Soignants diplômés et endossent les mêmes responsabilités.

Par l'absence d'Infirmières la nuit favorisant le recours, pas toujours nécessaire, à une hospitalisation en cas de problème...

Nos revendications :

- L'élaboration de budgets en partant des besoins des personnes accueillies;
- l'embauche de personnels qualifiés;
- la création immédiate d'emplois afin d'atteindre le ratio d'un (e) soignant(e) par résident.e (actuellement, ce ratio est de 0,6 en France et de 1,2 en Allemagne);
- la création d'un droit à l'autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité Sociale.
- Application d'un agent ou un salarié par résident, tel que prévu par la Plan Solidarité Grand Age ;
- Abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD, contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application ;
- Arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire;
- Amélioration des rémunérations, des perspectives professionnelles et de carrières, dans le cadre du Statut et des conventions collectives nationales ...

DE CETTE REALITE ON N'EN VEUT PAS !

NON A LA MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE!

*Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes